

CSGR section escrime - Participation des escrimeurs compétiteurs aux frais de déplacement des accompagnateurs pour les circuits nationaux

Les accompagnateurs sont indispensables lors des déplacements sur les circuits nationaux, aussi bien pour les trajets que pour le coaching ou l'intendance sur place.

Pour des raisons de sécurité, deux accompagnateurs sont nécessaires pour les longs trajets en voiture, un seul accompagnateur dans le cas d'un déplacement en avion.

Il a été convenu par le bureau de la section escrime, que le club prendrait en charge 50% des frais de déplacement des accompagnateurs et que les autres 50% seront répartis entre les compétiteurs.

- Pour les frais d'essence, de péages, et éventuellement de location de véhicule dans le cas où le minibus du CSGR ne serait pas disponible, le montant total est divisé par le nombre de compétiteurs présents dans le minibus plus une part pour le club qui correspond à 50% de la part des accompagnateurs.
- Pour les frais d'hôtel et de repas, chaque compétiteur inscrit à la compétition prend en charge ses frais personnel, et participe à 50% pour les frais des accompagnateurs, 50 % reste à la charge du club.

Exemple :

Compétition à Toulouse avec le minibus du CSGR, 2 accompagnateurs, 7 compétiteurs, départ le vendredi après-midi

- Distance Rennes Toulouse : 700 km, soit 48€ pour le péage, 70€ pour le gazole

Pour l'A/R : $(48+70) \times 2 = 236 \text{ €}$

$236/(7+1) = 29,5 \text{ € par compétiteur (7)}$ et pour le CSGR (1), pour les frais de transport

- Pour les frais d'hôtel et de repas, les accompagnateurs dépensent en moyenne 35 à 40/ nuit, et 50 € de frais de repas pour le WE :

Pour 2 personnes : 4 nuits (vendredi et samedi) : $4 \times 35 = 140 \text{ €}$, frais de repas 100 €

= 240 €, soit 120 € pour le club, et 120 € à diviser par le nombre d'inscrit, 7 ici.

Dans le cas où un compétiteur se déplace par ses propres moyens, il participera aussi aux frais d'hôtel et de repas des accompagnateurs, car il en bénéficie sur place lors de la compétition.

$120/7 = 17,14 \text{ € /compétiteur}$

Soit au total par **compétiteur** : $29,5 + 17,14 = 46,64 \text{ € de participation pour son trajet, et pour sa participation aux frais des accompagnateurs}$

La participation du **club** pour les frais des accompagnateurs est de $(29,5€ + 120 €) 149,50 \text{ €}$

Ceci est un exemple, les calculs seront faits à partir des justificatifs de paiement, c'est-à-dire aux frais réels.